

LISTE DE PIECES A FOURNIR :

- Copie de pièce d'identité recto-verso (ou passeport ou carte de résident)
- Six derniers bulletins de salaire
- Attestation d'employeur avec date d'embauche, attestation datant de moins de 3 mois (si vous êtes salarié du secteur privé)
- Deux derniers avis d'imposition
- Trois dernières quittances de loyer (si vous êtes locataire)

Ou

- Taxe foncière (si vous êtes propriétaire)

Ou

- Attestation d'hébergement datée de moins de 3 mois et photocopie de la pièce d'identité ainsi que de la dernière facture EDF/GDF de l'hébergeant
- Dernière facture EDF/GDF ou Telecom
- Un R.I.B ou R.I.P
- Carte grise (si vous êtes titulaire d'un véhicule personnel et que le bail comprend un stationnement)
- Pour les étudiants : copie de la carte étudiant

DANS L'EVENTUALITE OU VOS REVENUS MENSUELS NE CORRESPONDRAIENT PAS A TROIS FOIS LE MONTANT DU LOYER (CHARGES COMPRISES), VOUS DEVREZ OBLIGATOIREMENT NOUS PRESENTER UN GARANT SOLVABLE QUI ENTRERA DANS CE CAS DE FIGURE, LEQUEL NOUS PRODUIRA UN DOSSIER COMPLET CONTENANT LES MEMES PIECES CI-DESSUS ENONCEES.

A LA SIGNATURE DU BAIL VOUS DEVEZ DEPOSER :

- un dépôt de garantie (correspondant à UN mois du loyer HC sauf pour les meublés),
- les honoraires d'agence (selon les locations),
- le montant du loyer correspondant au mois en cours.

